

TABLEAU DE NOMENCLATURE D'UN ÉVÉNEMENT

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 1

INCIDENT	CONFLIT	INTIMIDATION	VIOLENCE
Événement imprévu et soudain, parole impulsive ou geste inattendu qui arrive par hasard.	Désaccord ou mécontente entre deux ou plusieurs personnes dont les points de vue s'opposent.	Comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, exprimé directement ou non, incluant le cyberspace. ¹	Manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée de manière intentionnelle, incluant le cyberspace. ¹
Intention de l'auteur	Intention de l'auteur	Intention de l'auteur	Intention de l'auteur
Au premier abord, aucune intention malveillante.	Exprimer son point de vue et le faire valoir comme bon ou meilleur.	Engendrer des sentiments de détresse, léser, blesser, opprimer ou ostraciser.	Engendrer des sentiments de détresse, léser, blesser ou opprimer.
Rapport de force	Rapport de force	Rapport de force	Rapport de force
Aucun	Égalitaire, chacun a l'occasion d'exprimer sa version librement.	Inégal, la victime ne peut pas se défendre ou s'affirmer librement.	Attaque à l'intégrité de la personne, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou ses biens.
Fréquence	Fréquence	Fréquence	Fréquence
Événement isolé et sans suite.	Événement dont l'existence repose sur des visions opposées.	Événement à caractère répétitif.	Événement isolé ou à caractère répétitif.
Ressenti de la victime	Ressenti de la victime	Ressenti de la victime	Ressenti de la victime
Surprise, étonnement, déception ou colère qui faiblira une fois les faits exposés et compris.	Frustration, colère, déception, rancœur, sentiment d'injustice, quête de vérité.	Frustration, colère, impuissance, repli sur soi, humiliation, honte, peur, dépréciation personnelle, détresse.	Colère, peur, impuissance, honte, repli sur soi, détresse.

¹ Définition tirée de la LEP, chapitre E-9.1, article 9, *Légis Québec*, 27 août 2023.

LES FORMES DE VIOLENCE

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 2

VIOLENCE

Il y a présence de violence lorsqu'un acte est intentionnellement posé contre une personne et qu'il entraîne des conséquences sur elle (détresse, perte de biens matériels, traumatismes, état de stress, blessures physiques, etc.). Cela signifie que la manière dont on se comporte dans certaines situations peut être considérée comme de la violence. Par exemple, le fait d'insister fortement pour obtenir quelque chose d'une autre personne, même de façon virtuelle par des textos ou des photos, peut être considéré comme de la violence. La violence est souvent banalisée, subtile, cachée et toujours dangereuse. Elle a des degrés divers et se présente sous des formes variées. La violence a des effets néfastes sur la personne à très long terme.

ÉCONOMIQUE

Obliger la personne à donner un bien ou son argent : voler, taxer, priver d'un bien, emprunter de l'argent sans jamais le rembourser, réclamer de l'argent contre une faveur, etc.

MÉCONNUE

PHYSIQUE

Exercée contre une personne, un groupe, un animal, un objet ou un lieu. Peut aller du coup de poing sur la table à la destruction du mobilier, de la bousculade à un bras cassé. Parce qu'elle est la forme de violence qui est la plus évidente, elle est souvent camouflée par la victime ou déguisée en accident par l'auteur du geste.

CACHÉE

PSYCHOLOGIQUE

Avoir ou garder le contrôle sur quelqu'un. Le respect est absent et le consentement est obtenu à l'aide des stratégies suivantes: critiquer à outrance, rabaisser, menacer, provoquer des silences, créer un malaise, ignorer, déformer la réalité pour modifier la perception, faire douter, manipuler les émotions, isoler du groupe, et ce, même de façon virtuelle sur les réseaux sociaux, etc.

SUBTILE

SEXUELLE

Touche l'intimité de la personne sans son consentement. Gestes, paroles, comportements et attitudes à connotation sexuelle ou moyens ciblant la sexualité et les diversités sexuelles ou de genres, même de façon virtuelle, comme envoyer du contenu à connotation sexuelle par texto. Sextage, frotteurisme, voyeurisme, exhibitionnisme, stealthing, etc.

PEU DÉNONCÉE

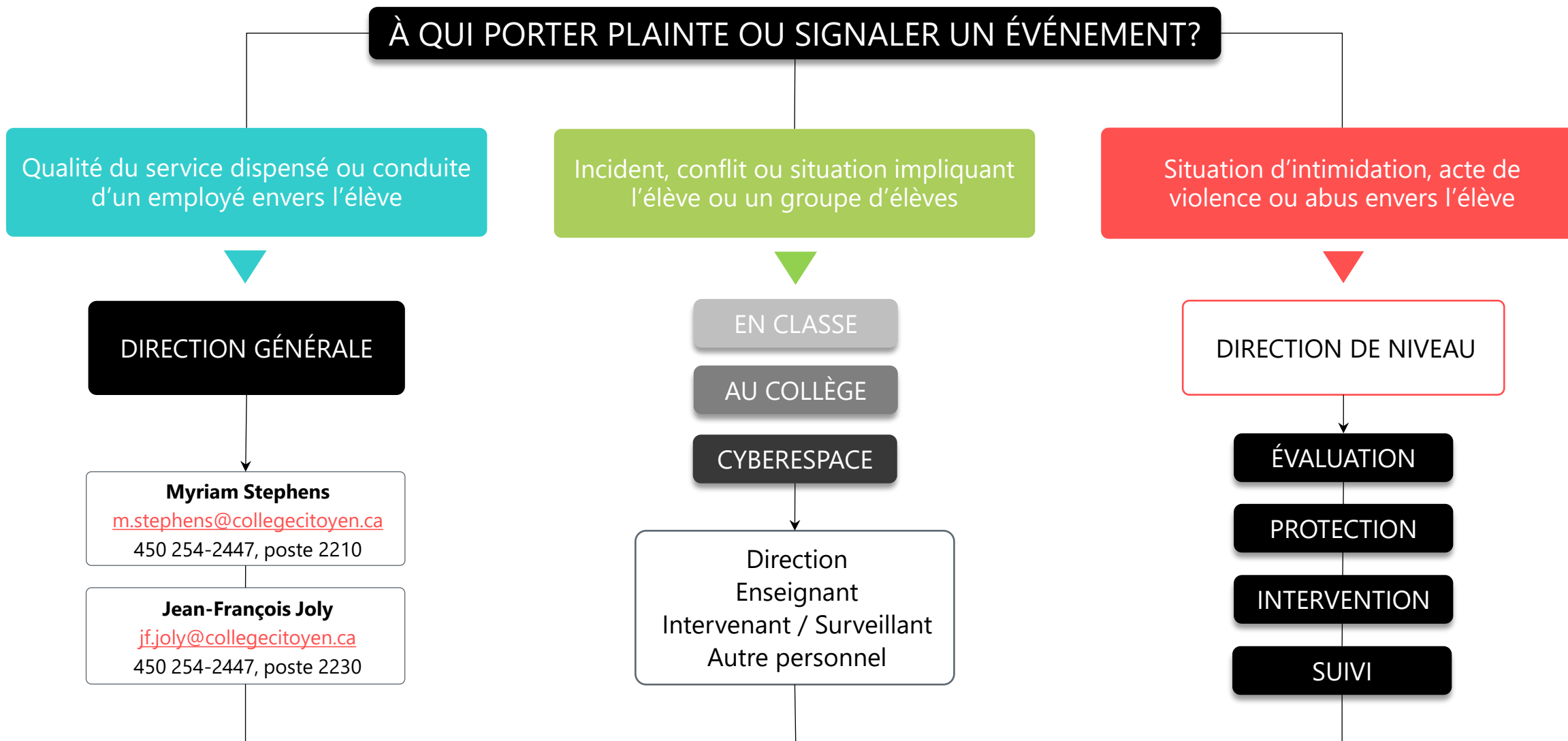
VERBALE

Utilisée pour intimider, humilier ou contrôler une personne ou un groupe. Se présente sous forme de sarcasme, comme dire un compliment avec l'intention d'exprimer le contraire, insultes, propos dégradants ou humiliants, écrire en lettres majuscules ou en gras, hurlements, colère exprimée par des gestes, etc.

BANALISÉE

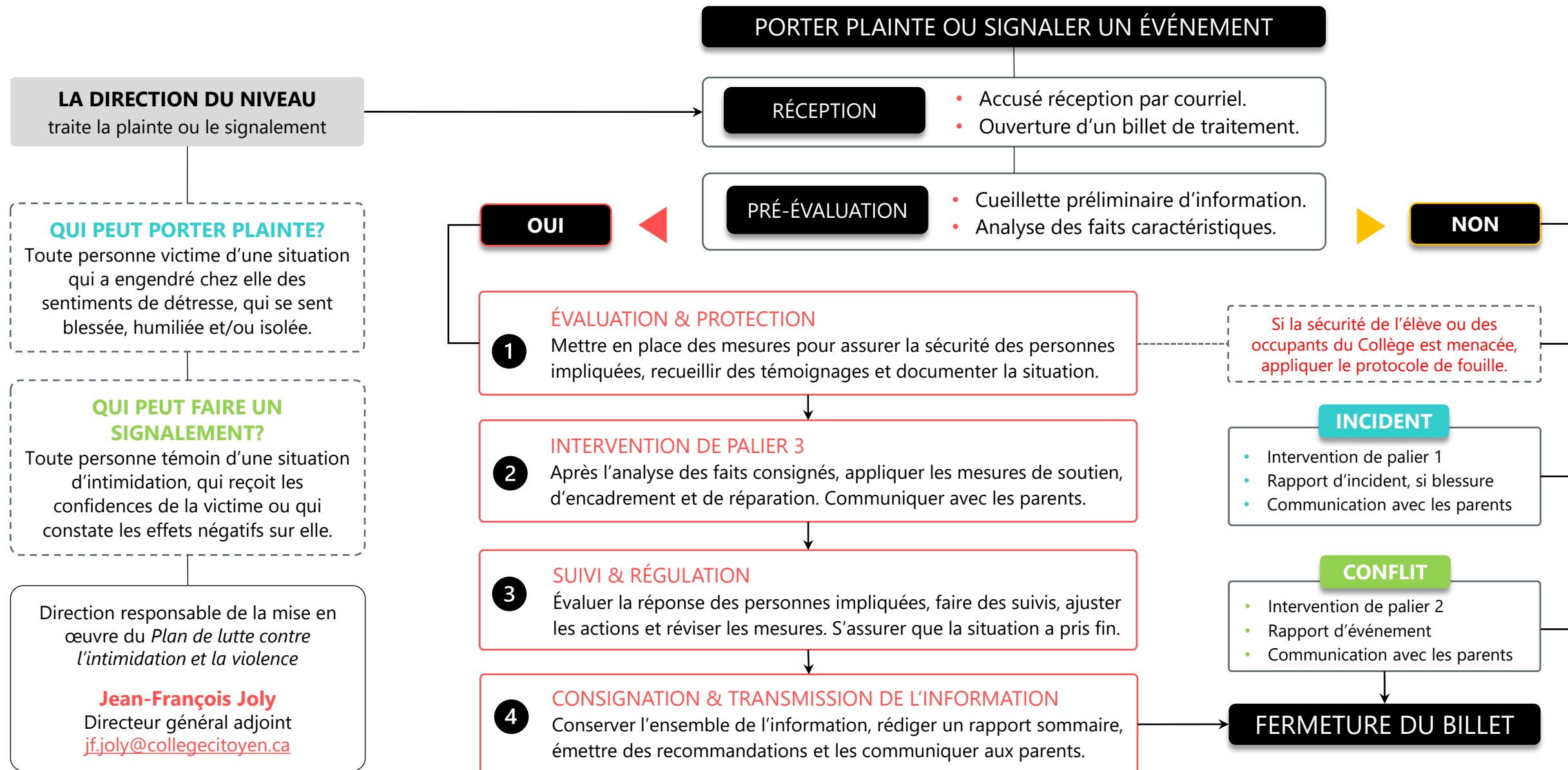
ORGANIGRAMME DU TRAITEMENT D'UN ÉVÉNEMENT

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 3



TRAJECTOIRE DE LA PLAINE OU DU SIGNALEMENT

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 4



TRAITEMENT D'UN ÉVÉNEMENT DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

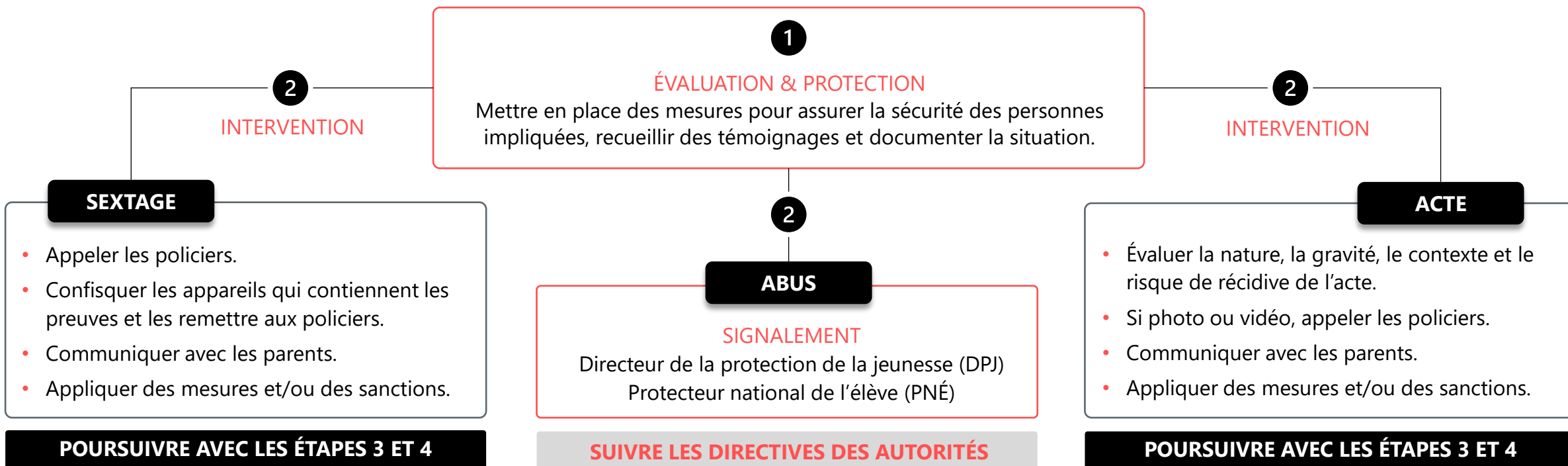
PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 5

La violence à caractère sexuel constitue une forme de violence exercée par des moyens ciblant la sexualité ou par des pratiques sexuelles. La violence à caractère sexuel comprend l'agression sexuelle et l'inconduite sexuelle qui se manifeste par des gestes, paroles, comportements et attitudes à connotation sexuelle ou visant les diversités sexuelles ou de genres, exprimés directement ou non, incluant le cyberspace. Le « sextage » est une forme de violence à caractère sexuel traitée comme une infraction criminelle.

PRÉ-ÉVALUATION

Dès qu'il y a des raisons de croire que l'élève subit des violences sexuelles, est à risque de subir toutes formes d'abus à caractère sexuel, est la cible d'inconduite sexuelle, est victime d'un acte sexuel ou qu'il adopte des pratiques sexuelles de nature à causer un tort ou criminelles, incluant le cyberspace,

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL EST ENCLENCHÉ



PROTOCOLE DE FOUILLE EN CAS DE MENACE POUR LA SÉCURITÉ

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 6

